

## AU BUREAU DU CONGRÈS DES DÉPUTÉS

Les groupes parlementaires soussignés, en vertu des dispositions des articles 193 et suivants du règlement en vigueur de la Chambre, déposent la **proposition non législative** ci-après **relative à l'appui au processus de dialogue interrwandais**, pour discussion par la Commission de Coopération Internationale pour le Développement.

### Exposé des motifs

Les nombreux cas de violations des droits fondamentaux, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, actes de génocide, de terrorisme et de torture commis de 1990 à aujourd'hui dans la région des Grands Lacs africains, tout particulièrement au Rwanda et en République démocratique du Congo, sont désormais de notoriété publique. Dans ce conflit sont morts de mort violente onze ressortissants espagnols, Joaquim Vallmajó Sala, Servando Mayor García, Julio Rodríguez Jorge, Miguel Ángel Isla Lucio, Fernando de la Fuente de la Fuente, M<sup>a</sup> Flors Sirera Fortuny, Manuel Madrazo Osuna, Luis Valtueña Gallego, Isidro Uzcudun Pouso, Carmen Olza Zubiri, José Ramón Amunarriz, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour les peuples du Rwanda et de la RDC.

Depuis 1990, en 1994 et après, et jusqu'à aujourd'hui, le conflit rwandais a fait plusieurs centaines de milliers de victimes rwandaises innocentes appartenant à toutes les ethnies du pays (Hutus, Tutsis et Twas). Ce conflit s'est ensuite étendu à la République démocratique du Congo voisine, provoquant directement ou indirectement la mort de près de quatre millions de victimes innocentes, congolaises mais aussi rwandaises.

Parmi les causes profondes de ce conflit dans la région des Grands Lacs, comme l'ont mis en évidence à maintes reprises tant les Nations Unies que le Parlement Européen, il faut citer les importants intérêts géopolitiques, géoéconomiques et géostratégiques à l'œuvre en République démocratique du Congo.

Aujourd'hui encore, malgré l'apparente normalité, ce conflit a de graves répercussions au Rwanda et dans l'ensemble de l'Afrique centrale, comme souligné par le Congrès des Députés dans la proposition non législative n° 161/1176, publiée le 31 août 2005. La résolution du conflit rwandais apparaît comme l'une des conditions les plus importantes pour la pacification de l'Afrique centrale. Sont à prendre en considération, à cet égard, le dialogue entre tous les acteurs impliqués et, tout particulièrement, l'intégration de la participation active des femmes, l'une des clés fondamentales de la résolution pacifique de ce conflit. Du fait de ce processus, le Rwanda est depuis mars 2004 le pays du monde qui compte la plus forte représentation (48,8 %) de femmes parlementaires. Il peut se prévaloir d'une expérience exemplaire d'investissement des femmes dans les mécanismes de dialogue et les processus de réconciliation. En conséquence, une multitude d'initiatives et de bonnes pratiques ont bénéficié de l'accompagnement du Fonds fiduciaire de l'Unifem pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Enfin, il est à noter l'importance de la Déclaration de Kigali, adoptée en octobre 2004, affirmant l'engagement indéfectible des femmes de la région à se mobiliser, à travailler en réseau et à favoriser le dialogue entre ces pays, pour la paix, le développement et l'intégration régionale, cette déclaration revendique leur rôle d'acteurs de ces processus.

### **Proposition non législative**

1. Appuyer l'initiative d'un dialogue intrarwandais amorcé en Espagne sous les auspices de facilitateurs, auquel participent déjà des Rwandais représentant différentes visions et positions ethniques, politiques, militaires et sociales (provenant du Rwanda et de la diaspora rwandaise) et bientôt renforcé par l'incorporation imminente de Rwandais et Congolais de l'est de la République démocratique du Congo. Cette initiative internationale — qui vise à permettre un dialogue hautement inclusif, la résolution pacifique du conflit et la réconciliation des peuples mentionnés précédemment — aspire à apporter des solutions adoptées d'un

commun accord, viables et durables pour les générations actuelles et futures de ces territoires limitrophes et de toute la région des Grands Lacs africains.

2. Encourager Rwandais et Congolais à travailler en synergie, aux côtés des facilitateurs espagnols, en instaurant un dialogue profond et sincère qui analyse les racines de la tragédie, tout en assumant des garanties politiques, démocratiques, de sécurité et de respect des droits fondamentaux, conformément aux principes d'un État de droit.

2 bis. Dans le contexte de l'application effective de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies « Femmes, paix et sécurité », assurer l'intégration des questions de parité entre les sexes dans le cadre de ces initiatives en prévoyant la participation des femmes et de leurs organisations reconnues dans les processus de rétablissement de la paix et de reconstruction, aux niveaux et dans les mécanismes de dialogue établis, ainsi que dans les processus de prise de décision pertinents.

3. Demander instamment aux institutions européennes, à leurs États membres et aux autorités espagnoles d'apporter leur coopération et leur assistance sur les plans technique, politique, juridique et diplomatique, autant que de besoin, pour favoriser ce dialogue interrwandais, considéré comme l'un des facteurs clés de la pacification globale dans la région des Grands Lacs africains.

Congrès des Députés, 25 avril 2007

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire SOCIALISTE

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire POPULAIRE

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire CATALAN (CiU)

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire ERC

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire BASQUE (EAJ-PNV)

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire IZQUIERDA VERDE

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire COAL. CANARIA

PORTE-PAROLE Groupe Parlementaire MIXTE